

Le Directeur Général des Services

Marseille le, 16 OCT. 2019

Monsieur Claude GUILHEM
Président du Comité d'Intérêts de Quartier
de Sainte-Anne
388 avenue de Mazargues
13008 MARSEILLE

Nos réf. : DPUAF-23310/2019-08-69736

Dossier suivi par : Matthieu MIRALLES

Tel : 04 91 99 59 94

Objet : Demande d'engagement d'une démarche de concertation relative au secteur de réflexion « Cité Radieuse-Michelet ».

Monsieur le Président,

Votre courrier en date du 23 juillet dernier, exprimant votre souhait d'engager, au plus vite, une démarche de concertation sur le secteur « Cité Radieuse-Michelet », a bien été reçu et examiné avec attention.

Dans cette perspective, vous faites référence aux conclusions de la Commission d'Enquête du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) rendues publiques le 13 mai dernier.

Ces conclusions sont actuellement traitées par les Services de la Métropole. Les modifications qu'elles appellent seront intégrées dans la version finale du PLUi qui sera approuvée par le Conseil de la Métropole en décembre prochain et dont vous pourrez, dès lors, prendre connaissance.

En tout état de cause, la traduction, dans le PLUi, des conclusions de la Commission relative au secteur précité, ne pourra devenir effective, au plan opérationnel et juridique, qu'une fois le PLUi approuvé.

Par ailleurs, la nécessaire concertation, évoquée par le rapport de Commission d'Enquête, requiert une réflexion préalable afin de déterminer le dispositif le plus adapté au regard de la multiplicité des acteurs concernés. Cet enjeu sera explicitement inscrit dans le cahier des charges de la consultation qui sera prochainement lancée sur le secteur, pour poursuivre les réflexions avec l'ensemble des partenaires.

Enfin, au regard des dispositions très strictes du Code Electoral auxquelles sont assujettis Elus et Techniciens, cette concertation ne pourra-t-être engagée qu'après le mois de mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

DOMIN RAUSCHER